

CHAPITRE

3

LE JOURNAL
DES COMMUNAUTÉS**JEAN-PAUL HUBY****DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-BRIEUC - 22 - CÔTES D'ARMOR***Les communautés prennent la main sur l'énergie*

Comment voyez-vous, à travers l'exemple de la Communauté d'agglomération de Saint-Brieuc (CABRI), l'évolution du rôle des communautés en matière d'énergie ?

Jean-Paul Huby : L'implication des collectivités territoriales en général et des Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en particulier est aujourd'hui patente dans ce domaine. Elle dépasse désormais, et depuis longtemps, un quelconque effet de mode car leurs actions ne se cantonnent pas à ce seul domaine mais s'inscrivent dans un cadre plus large de développement durable, devenu un véritable enjeu de société.

Parlant des économies d'énergie, l'organisation et le fonctionnement des institutions territoriales font désormais que les intercommunalités peuvent se trouver investies, au-delà de la mise en œuvre stricte de leurs compétences, dans un autre rôle : celui de faire naître sur leur territoire des initiatives d'intérêt général. L'EPCI ne peut et ne doit tout faire. Il lui revient par contre de se montrer leader et incitatif dans certains domaines ; celui des énergies s'y prête parfaitement. Ce leadership peut s'exercer à l'endroit des collectivités membres mais aussi envers les citoyens, les entreprises, et c'est dans cette direction que s'est orientée la CABRI, agglomération de Saint-Brieuc.

Quels sont les objectifs et les principaux chantiers de la CABRI en matière d'énergie ?

J.-P. H. : Deux constats fondent la réflexion de la CABRI et de son Président, M. JONCOUR. L'EPCI et les communes de son territoire sont des acteurs énergétiques de premier plan au titre de leur consommation multiforme (éclairage public, chauffage et éclairage des bâtiments publics...). Mais ce sont aussi des prescripteurs pour le public qui, par l'exemplarité d'une démarche énergétique responsable, peuvent influencer sur le comportement des habitants. Dans ce contexte, la CABRI a décidé de mettre en place un groupe de travail puis une commission « Energies », l'objectif étant de définir un programme pluriannuel d'actions.

Deux axes ont été privilégiés :

1. Encourager les actions concourant à la maîtrise de l'énergie avec 3 cibles : les collectivités locales, les ménages et les industriels.
2. Favoriser le développement de procédés innovants et des énergies renouvelables.

De nombreuses actions ont ainsi été programmées, je citerais :

- La réalisation d'un diagnostic énergétique des bâtiments publics à l'échelle de l'agglomération, faisant notamment ressortir le bilan-carbone et donc l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre,
- La dotation progressive des structures publiques d'une flotte de véhicules (bus, camions, véhicules légers...) fonctionnant au gaz naturel, en anticipant sur l'évolution du coût du gaz et des agrocarburants,

- La valorisation sur le plan économique des actions énergétiques engagées au titre du plan de la CABRI. Soulignons que les économies réalisées pourront être comptabilisées, en énergie finale, sous forme de certificats. Il s'agit de biens meubles négociables matérialisés dans un registre national.
- Pour les ménages, des actions d'information/sensibilisation comme l'édition de supports d'information mais aussi la réalisation d'une étude sur une commune test sur les déperditions énergétiques par le survol des zones urbanisées avec une caméra infra-rouge et restitution des résultats aux habitants.
- Un soutien aux projets innovants par la mise en place d'un fonds à l'innovation en matière de développement des énergies renouvelables. A ce propos un premier projet a été détecté pour une expérimentation de chauffage/eau chaude sanitaire par méthanisation dans les logements collectifs.
- Une valorisation de la biomasse avec une première étude liée au remplacement du système de chauffage de la Maison de baie de l'agglomération.

Des moyens humains sont prévus pour mettre en œuvre ces actions, qui ont déjà fait l'objet d'évaluation par l'ADEME quant aux économies d'énergies envisageables. Le Conseil d'agglomération se prononcera à la rentrée sur l'ensemble du dispositif.

Je n'oublie pas que, parmi les bâtiments communautaires en cours de réalisation, le label HQE se trouvera largement appliqué comme sur la nouvelle piscine de Gernugan. Il me faut aussi mettre en exergue l'office communautaire HLM CABRI-HABITAT qui, au travers de ses constructions, s'est clairement engagé dans des processus d'économies d'énergies. Les opérations de renouvellements urbains pourront, à ce sujet, être exemplaires.

Comment la CABRI articule-t-elle sa politique énergétique avec celles menées par les autres acteurs impliqués dans ce domaine : autres collectivités et notamment la région Bretagne avec son Plan Energie, opérateurs et industriels, citoyens ?

J.-P. H. : Ce plan de travail s'inscrit en complémentarité des démarches initiées au niveau régional. Par ailleurs, j'ajouterais que le travail avec les entreprises est aussi très présent. L'objectif d'une signature d'une convention avec les chambres consulaires assortie d'un contrat objectifs et de la réalisation d'un bilan est l'un des tous premiers buts à atteindre. La CABRI n'est bien sûr pas un acteur isolé et, au travers de ces groupes de travail ou commission, associe largement les représentants des collectivités briochines ; les élus bien évidemment y travaillent, mais aussi nombre de techniciens et agents des services concernés.

RTE est partenaire de l'ADGCF. Selon vous, que peuvent retirer les DG d'une telle collaboration ?

J.-P. H. : A l'évidence, créer un réseau de contacts et de compétences. La conduite régulière par les collectivités locales de projets lourds implique que les contacts avec les entreprises structurantes des différents domaines soient aisés, performants et directs. La mise en œuvre de la volonté politique doit pouvoir s'appuyer sur des accès rapides et fiables qu'une association comme l'ADGCF contribue activement à créer, avec RTE, notamment. ■

Jean-Paul Huby
Directeur général des services de la Communauté d'agglomération de Saint-Brieuc

Propos recueillis par Sophie Roussel, Relations extérieures, RTE.